

FICHE DE POSITIONNEMENT

BOÎT' ACTIONS

à destination des candidats aux élections MUNICIPALES 2014

Considérant que les urgences climatiques, énergétiques et écologiques doivent davantage être prises en compte dans les politiques locales
NOTRE LISTE PREND POSITION...

Merci d'indiquer, devant chaque proposition d'action, le chiffre 1, 2, 3, 4 ou 5 dans la case prévue à cet effet :

1. Cette proposition fait déjà partie de notre programme
2. Cette proposition nous semble pertinente et nous souhaitons l'intégrer dans notre programme
3. Cette proposition nous semble intéressante mais non prioritaire au regard des autres actions à mettre en œuvre
4. Cette proposition ne nous semble pas pertinente pour notre ville
5. Pas d'opinion précise sur la proposition

Merci de bien vouloir cocher les cases suivantes :

Nous viendrons déposer la présente fiche signée au stand qu'Auch Territoire en Transition tiendra sur le marché, place de la cathédrale le samedi 8 mars 2014 de 9h30 à 12h30.

Si nous sommes élu(e)s, nous acceptons de vous rencontrer dans un an (mars 2015) pour échanger sur l'avancement de la mise en œuvre de nos actions pour la transition d'Auch.

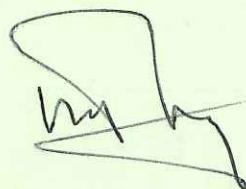
Nous acceptons que les réponses ^{sous interprétation} à cette fiche de positionnement soient communiquées aux Auscitains par tous moyens.

Nom de la liste :

AUCH La Vie.

Nom, contact et signature de la tête de liste :

Piètte Tabarin
06 64 25 53 84



SOCIAL

Permettre et faciliter l'accès au mieux-vivre (p.41)

Améliorer l'information (point relais-info)

Améliorer la mobilité

Développer l'accueil d'urgence

Augmenter le parc de logements sociaux

Développer les aides (rénovation, isolation)

Faciliter l'accès à la propriété (Réglement de bau en priorité).

Favoriser l'économie sociale et solidaire (p.41)

Soutenir les projets locaux

Développer les clauses sociales dans les marchés publics

Développer le lien intergénérationnel

Soutenir le milieu associatif (p.41)

Élaborer des projets collectifs

Développer l'éducation populaire

Créer un lieu de rencontre pour les associations

Elaborer un plan d'action « résilience » de la commune (p.47)

Définir des objectifs et un programme d'actions vers la résilience

Établir un budget participatif

Organiser des événements pour alimenter le plan d'action (p.47)

Communiquer sur les événements nationaux et européens

Intégrer officiellement Auch dans le réseau des villes en transition

Organiser un événement sur une thématique choisie chaque année

ÉDUCATION ET FORMATION aux savoirs scolaires -

Inscrire l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD)

dans les objectifs de la commune et des intercommunalités (p.43)

Inscrire dans les attributions de l'un des adjoints la compétence « Education à l'environnement » 

L'information doit être adaptée au public et à la demande

Conscier une ligne budgétaire à l'EEDD

Inviter la population à prendre conscience de la valeur de son territoire (p.43)

Créer un livret naturaliste des espèces locales

Utiliser des projets mettant en œuvre la pédagogie du jardinage au naturel ou du jardin partagé

Faire de l'EEDD à partir des autres axes politiques de la commune (p.44)

Conduire des actions d'éducation à l'environnement

Relier la question de l'éducation à l'environnement aux problématiques sociales

Renforcer la formation des acteurs du territoire et l'emploi dédié à l'éducation à l'environnement (p.44)

Inscrire au plan de formation des agents territoriaux et des élus, l'éducation à l'environnement et aux méthodes innovantes

Privilégier la co-formation

Vérifier la faisabilité des actions sur le terrain

RÉSILIENCE

Elaborer un plan d'action « résilience » de la commune (p.47)

Définir des objectifs et un programme d'actions vers la résilience

Établir un budget participatif

Organiser des événements pour alimenter le plan d'action (p.47)

Communiquer sur les événements nationaux et européens

Intégrer officiellement Auch dans le réseau des villes en transition

Organiser un événement sur une thématique choisie chaque année

Avoir comme base fort de contenu de la réforme des

l'EDD

l'objectifs de la commune et des intercommunalités (p.43)

Inscrire dans les attributions de l'un des adjoints la compétence « Education à l'environnement » 

L'information doit être adaptée au public et à la demande

Conscier une ligne budgétaire à l'EEDD

Inviter la population à prendre conscience de la valeur de son territoire (p.43)

Créer un livret naturaliste des espèces locales

Utiliser des projets mettant en œuvre la pédagogie du jardinage au naturel ou du jardin partagé

Faire de l'EEDD à partir des autres axes politiques de la commune (p.44)

Conduire des actions d'éducation à l'environnement

Relier la question de l'éducation à l'environnement aux problématiques sociales

Renforcer la formation des acteurs du territoire et l'emploi dédié à l'éducation à l'environnement (p.44)

Inscrire au plan de formation des agents territoriaux et des élus, l'éducation à l'environnement et aux méthodes innovantes

Privilégier la co-formation

Vérifier la faisabilité des actions sur le terrain

S'appuyer sur le partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement (p.44)

Nous la notion d'Anseal =

Privilégier les acteurs associatifs

Privilégier une relation partenariale de long terme école (voir article à joindre)

Promouvoir la culture du « faire ensemble » au sein de la commune (p.45)

Mettre en place et animer des espaces de rencontre « multi-acteurs »

Confier l'animation

Amplifier l'éducation à l'environnement dans les temps scolaires, périscolaires et de loisirs (p.45)

Mettre en place un « projet éducatif territorial »

Impliquer les écoles et les centres de loisirs

Participer aux financements

Encourager les démarches d'éducation à l'environnement

